

Compte-rendu de la réunion du conseil du 10 avril 2021

Membres présents : Mmes Amandine GRAIZELY, Annie HUOT-MARCHAND, MM. Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Christian HÉRARD, Gaëtan HUOT-MARCHAND, Laurent LARESCHE, Bernard LOIGET, Julien QUÉRÉ, Pascal STUDER

Membres absents excusés : Mme Jennifer MASSENOT absente, excusée donne sa procuration à M. Julien QUÉRÉ

Arrivée de Gaëtan HUOT-MARCHAND à 9h30

Secrétaire de séance : Madame Annie HUOT-MARCHAND est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 09h00

1. Validation du compte-rendu de la précédente réunion :

Le précédent compte-rendu est adopté par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

M. Christian HÉRARD fait constater que M. Nicolas WETZEL n'était pas seul lors de la présentation de l'association « l'Ecole Buissonnière ». Il était accompagné de Monsieur CHATELAIN Mickaël.

Sur le dernier point M. HÉRARD fait mention que la vente de M. CHATELAIN a été mal rédigée : « La Commune reste intéressée s'il y a vente ».

2. Compte Administratif 2020 des différents budgets

Après présentation des comptes administratifs par Monsieur le Maire (budget général, budgets annexes Forêt, Assainissement et CCAS) de l'année 2020, le Conseil Municipal constate la concordance des résultats avec ceux du compte de gestion établis par la Trésorerie de Maïche. Les résultats sont les suivants :

CCAS

Excédent de fonctionnement de l'année 7 807.64 €

ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement de l'année 55 811.68 €

Excédent d'investissement de l'année 1 259.67 €

FORET

Excédent de fonctionnement de l'année 59 960.27 €

Déficit d'investissement de l'année - 3 208.04 €

BUDGET GENERAL

Déficit de fonctionnement de l'année - 4 403.47 €

Déficit d'investissement de l'année - 43 765.58 €

Monsieur le Maire laisse la parole au 1^{er} adjoint M. GRAIZELY Bernard et quitte la salle pour passer au vote des comptes administratifs. Le compte administratif du CCAS est adopté à 3 POUR et 1 ABSTENTION.

Les comptes administratifs Commune, Forêt et Assainissement sont adoptés à 8 voix pour et 2 abstentions.

3. Affectation des résultats 2020 des Comptes Administratifs

L'affectation des résultats 2020 du compte administratif du CCAS est adopté à 3 voix POUR et 1 ABSTENTION.

L'affectation des résultats 2020 des comptes administratifs Commune, Forêt et Assainissement sont adoptés à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

4. Subventions 2021

Le Conseil Municipal décide à 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de verser une subvention aux associations suivantes :

	2019	2020	2021
ADMR	400.00€	400.00€	100.00 €
COOP.SCOLAIRE CHARMOILLE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
COOP BRETONVILLERS Projet PAC	0.00 €	0.00 €	0.00 €
AGIR FAMILLES RURALES	80.00 €	0.00 €	0.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	50.00 €	50.00 €	50.00 €
MAISON DES PARENTS	100.00 €	100.00 €	100.00 €
CLUB 3IEME AGE	100.00 €	100.00 €	100.00 €
COMITE D'ANIMATION	130.00 €	130.00 €	100.00 €
ESBC	100.00 €	100.00 €	100.00 €
SKI ET RANDONNEES	50.00 €	50.00 €	0.00 €
JSP SANCEY	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Bibliothèque	100.00 €	100.00 €	100.00 €
LES AMIS DE L'ECOLE	200.00 €	200.00 €	100.00 €
Zik en scene	50.00 €	50.00 €	0.00 €
Banque alimentaire	100.00 €	100.00 €	100.00 €
La Ronde de l'Espoir	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Association Souvenir Français	0.00 €	0.00 €	50.00 €
TOTAL	1660.00 €	1 660.00 €	1 100.00 €

5. Vote des taux d'impositions 2021

Le Conseil Municipal décide à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2021.

Les taux sont les suivants :

	2020	2021
- Taxes foncières propriétés bâties :	11.52 %	29.60 % (11.52 + 18.08)
- Taxes foncières propriétés non bâties :	12.07 %	12.07%

Le taux foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

La perte de ressources de la taxe d'habitation des résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de foncier bâti se traduit par un « réhaussement » du taux communal de taxe foncière des propriétés bâties : le taux départemental de TFPB 2020 (18.08%) vient s'additionner au taux communal 2020.

Pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie (qui ne correspond plus qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition) est NEUTRE.

6. Vote des budgets 2021

Le Conseil d'Administration approuve à 4 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION le budget primitif du CCAS pour l'année 2021 en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve à 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS les budgets primitifs Commune, Forêt et Assainissement pour l'année 2021.

7. Station d'épuration de Belleherbe

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal concernant le paiement en retard de la facture de la STEP 2020. Il conviendrait de revoir le nombre d'équivalent habitant (EH). Il serait judicieux de faire un courrier dans ce sens.

8. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le Parc Naturel Régional

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Pays Horloger et demande au Conseil municipal de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les instances du Parc Naturel Régional (PNR).

Après délibération, le conseil municipal a désigné par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- Délégué titulaire : Pascal STUDER
- Délégué suppléant : Gaëtan HUOT-MARCHAND

9. Travaux ONF 2021

Monsieur le Maire présente les travaux sylvicoles de l'année 2021.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION les travaux sylvicoles de l'année 2021.

10. Prêt de 200 000 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les deux prêts relais qui arrivent à échéance cette année 2021, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole ayant répondu, et après en avoir DÉLIBÉRÉ,

Décide de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 15 ans soit 180 mois
- Taux fixe : 0.78%
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 300 €

Le Conseil municipal approuve à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION le tableau d'amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

11. Création d'un poste agent technique

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison de sa titularisation (stagiaire) pour Madame BAUD Laëtitia,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps *non complet* à raison de 10 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 25/04/2021

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent d'entretien

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

ADOPTÉ : à 11 voix pour

12. Validation de la Convention entre la Commune et l'association « L'Ecole Buissonnière »

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de la convention entre la Commune et l'Association « l'Ecole Buissonnière »,

Après réflexion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, 11 voix POUR des membres présents la Convention entre la Commune et l'Association « l'Ecole Buissonnière ».

13. Groupement de commande Schéma Directeur d'Assainissement

Monsieur le Maire explique que malgré le fait que la Commune est à jour avec son Schéma Directeur d'assainissement. La Commune a obligation de voter le groupement de commande du Schéma Directeur d'Assainissement avec la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe afin de ne pas bloquer le processus.

Le Conseil municipal adopte à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION.

DIVERS

- Droit de Préférence sur une parcelle boisée A 154 Queue de Renard pour 02ha70a63ca.
Prix de vente : 10 000 €
La Commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption, vote à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION.
- Monsieur le Maire fait lecture des courriers de M. RUCHET Sébastien et Mme GRAIZELY Laëtitia, ainsi que M. et Mme GRAIZELY Bernard pour d'éventuelles acquisitions de parcelles, à savoir ancien terrain de football, terrain derrière l'école.
Monsieur le Maire demande la création d'un groupe de travail.
- Maison en indivision Rue du Conot : maison déclarée en péril imminent. La visite d'un expert désigné par le Tribunal Administratif a été effectuée.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h02.

Le Maire
Vincent COURTY

